Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20261015-DECISION2026_83-DE

CONCARNEAU

DÉCISION N° 2026-83

Direction générale des services

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT APPEL A PROJET SECURITE 2027

Le Maire de la Ville de Concarneau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2026-010 du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au maire, et notamment son alinéa 26 l'autorisant à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
Considérant le besoin de nouveaux équipements nécessaires aux missions de la police municipale ;

DÉCIDE

Article 1 :
La Ville de Concarneau sollicite auprès du Département l'attribution d'une subvention d'un montant de 19 150 € pour les acquisitions de nouveaux équipements de sa police municipale en 2027.

Article 2 :
Le coût total de l'opération s'élève à 38 300 € HT, financé par une subvention du Département et par l'autofinancement communal.

Article 3 :
Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 4 :
Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

A Concarneau, le 15 octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère